



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

# CHARTRE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE



## COORDONNEES DU SECRETARIAT DE L'ORCP

Observatoire régional de la commande publique

Secrétariat général pour les affaires régionales

Préfecture de région Hauts-de-France

**Téléphone** : 03 20 30 53 76

**Mail** : [orcp@hauts-de-france.gouv.fr](mailto:orcp@hauts-de-france.gouv.fr)

**Site** : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france>

# ÉDITORIAL

---

Aujourd'hui, la commande publique devient davantage un outil responsable, innovant et efficient au service des territoires. En substance, **on ne dépense plus, on achète**. De fait, une optimisation des achats publics permettrait une amélioration des budgets des autorités adjudicatrices et des retombées économiques considérables pour le territoire régional, en développant en même temps les marchés performants et responsables sur le plan social et environnemental.

En outre, les contribuables attendent des **comportements exemplaires** de la part des pouvoirs publics en matière d'utilisation des **deniers publics et d'efficacité de la commande publique**. Cela implique pour les acteurs de la commande publique d'avoir une connaissance approfondie du cadre légal en vigueur et des bonnes pratiques en la matière. Cette responsabilité appelle également à un **respect de l'éthique**, à une sincérité dans l'action, ainsi qu'à une **impartialité** avec toutes les parties prenantes dans les processus de passation, tout en ayant une **connaissance détaillée des territoires** en matière économique et financière notamment. L'impératif d'exemplarité doit donc être un des vecteurs d'une **action publique vertueuse**, afin de garantir une **administration irréprochable** à tous les niveaux et **efficace** dans son ensemble.

Sous l'impulsion de la Préfecture de région, le territoire des Hauts-de-France fait **figure de pionnier** en termes d'optimisation **et de contrôle de la commande publique**, puisqu'il est à ce jour, le seul service déconcentré de l'État en France métropolitaine à s'être doté d'un Observatoire Régional de la Commande publique (ORCP). Cette structure a été créée sous l'impulsion déterminante du préfet de la région Hauts-de-France, M. Michel Lalande et est présidée depuis sa création en 2017 par M. Jean-Paul Delevoye, ancien ministre et actuel Haut-commissaire à la réforme des retraites. **L'Observatoire a un objectif triple**, il doit **accroître la connaissance** de la commande publique, en **améliorer la performance** et **optimiser l'action des donneurs d'ordre**. La présente charte a pour but d'**engager** les grands **donneurs d'ordres** signataires à mettre en place des **démarches de progrès** sur les thématiques allant des délais de paiement aux clauses sociales et environnementales en passant par la performance économique.

# TABLE DES MATIÈRES

01   LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE	4
02   RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ACHAT PUBLIC	5
03   PRINCIPES CLÉS DE LA CHARTE	5
04   LA GOUVERNANCE DE L'ORCP ET SON FONCTIONNEMENT	6
05   LES GROUPES DE TRAVAIL	8
06   INITIER UN LABORATOIRE RÉGIONAL DE L'ACHAT PUBLIC	15
07   ENGAGEMENT DES MEMBRES	18
08   SIGNATURES	19

## LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE

La présente charte est construite autour de trois axes principaux. Le **premier axe** est de **sensibiliser** l'ensemble des donneurs d'ordre à l'importance de leur rôle et à mieux faire connaître la commande publique dans la région par un effort de transparence. Le **second axe** est d'**unir** les principaux donneurs d'ordre de la région et de rassembler l'ensemble des acteurs publics autour de cette responsabilité économique et sociétale que constitue l'achat public. Le **troisième axe** est de **diffuser** les meilleures pratiques.

### AXE 1 : SENSIBILISER LES ACTEURS PUBLICS AUX ENJEUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Comme le dispose l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 23 juillet 2015, la commande publique doit désormais répondre à deux objectifs, la **bonne satisfaction des besoins** et la **bonne utilisation des deniers publics**. Le premier objectif appelle à un accroissement de la performance des marchés passés par les ordonnateurs publics. En outre, la performance des achats constitue un **vecteur essentiel** de développement territorial,

aussi bien en termes de stimulation et de **soutien à la croissance économique** qu'en termes d'**inclusion sociale**, de développement **durable** et de transition énergétique, d'**innovation** ou de développement des TPE et des PME. Le second objectif, la bonne utilisation des deniers publics, induit pour l'acheteur une responsabilité accrue, en tant que garant des fonds publics qu'il engage.

### AXE 2 : UNIR L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS ET PÉRENNISER LEUR ACTION

La place occupée aujourd'hui dans la région Haut-de-France par la commande publique générée par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, dont les hôpitaux, **progresses dans les esprits et les pratiques** au fil des années et notamment depuis la mise en place, le 26 janvier 2017, de l'Observatoire régional de la

commande publique. L'objectif de cette instance inter fonctions publiques est d'unir et de rassembler dans un cadre collégial les ordonnateurs du territoire, en soulignant la **responsabilité économique et sociétale** que constitue l'achat public.

### AXE 3 : CIRCULARISER LES MEILLEURES PRATIQUES ET DIFFUSER L'INFORMATION

La diffusion des bonnes pratiques s'incarne à la fois par la **rencontre des acteurs** de la commande publique lors des assemblées générales et des réunions de groupe de travail, et par les **stratégies de communication** que l'observatoire met en œuvre au travers de la **diffusion de documents de type support** comme des guides ou des brochures, le but étant de réduire les inquiétudes et d'**écarter les pratiques à risque**.

Par ailleurs, la mise en place d'**indicateurs de suivi** a pour but de circulariser l'information afin de disposer de statistiques fiables permettant d'**accroître l'efficacité** des membres de l'observatoire. La circularisation des meilleures pratiques et des informations doit permettre d'impulser une **dynamique collective et collaborative**.

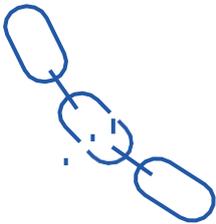
## PRINCIPES DE L'ACHAT PUBLIC

Les 3 directives européennes "concessions", "marchés secteurs classiques" et « marchés secteurs spéciaux » de 2014 ont été transposées au plan national à travers deux ordonnances et leurs trois décrets d'application. Ces textes constituent la pierre angulaire du droit de la commande publique :

- **Ordonnance n° 899-2015 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics**
- **Ordonnance n° 65-2016 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession**

Cette réforme modifie et modernise le cadre de la commande publique en s'articulant autour des axes principaux découlant du paquet communautaire commande publique.

## PRINCIPES CLÉS ET DÉONTOLOGIQUES DE LA COMMANDE PUBLIQUE



### **LIBERTÉ D'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE:**

Droit de toute personne remplissant les conditions requises pour candidater.



### **ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATS :**

Tous les candidats doivent disposer des mêmes informations.



### **TRANSPARENCE DES PROCÉDURES :**

Procéder à une publicité facile d'accès et établir un cahier des charges clairement défini

Les grands principes applicables aux marchés publics, exposés dans l'**article premier** de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi qu'en droit communautaire, visent à assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Ces principes ont été qualifiés de principes généraux du droit, et se sont vus reconnaître une valeur constitutionnelle, en tant qu'ils découlent notamment de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

### **ARTICLE 15 DE LA DDHC :**

« LA SOCIÉTÉ A LE DROIT DE DEMANDER COMPTE À TOUT AGENT PUBLIC DE SON ADMINISTRATION. »

**LA SIGNATURE DE LA PRÉSENTE CHARTE PAR UN DONNEUR D'ORDRE IMPLIQUE UN ENGAGEMENT COLLECTIF À PORTER CES VALEURS ET CETTE RÉGLEMENTATION.**

# LA GOUVERNANCE DE L'OBSERVATOIRE

## 1. CONTEXTE

2016 fut une année riche en **bouleversements juridiques**, du fait de la transposition des directives européennes. Conséquemment, 2017 a été une année d'assimilation et de **mise en application** de ces réformes. Un nouveau code est publié au JO du 5 décembre 2018. Cette modernisation des règles juridiques induit un changement de culture qui ne doit pas être perçu comme un frein mais doit être au contraire considéré comme l'occasion pour les acheteurs publics et les donneurs d'ordres **d'optimiser leurs forces et de restreindre leurs faiblesses**.

## 2. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'observatoire a lieu **une fois par an**. Les travaux de l'AG ont pour objectif **d'établir le bilan** et les **grandes orientations des travaux** à conduire pour mieux connaître la commande publique et amplifier son efficacité pour l'économie locale et régionale. L'AG se compose des **principaux ordonnateurs publics des Hauts-de-France** et représente les trois versants de la fonction publique : l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, ainsi que la fonction publique hospitalière. Les membres de l'ORCP sont invités par le préfet de région. L'assemblée générale peut également s'ouvrir à d'autres invités à l'initiative du préfet de région et du président de l'observatoire.

## 3. PRÉSIDENTENCE

Désigné par le préfet de région, le président de l'ORCP a pour mission de



Données INSEE et OECF pour l'année 2015

**diriger les débats lors des séances de** l'assemblée générale et de **veiller à ce que les orientations fixées** par cette assemblée soient efficacement **mises en place**. Le président est assisté par un **secrétariat général** qui assure l'animation des groupes de travail de l'observatoire. Ce secrétaire général est placé sous **l'autorité du préfet de région** et du secrétaire général pour les affaires régionales (**SGAR**) au sein de la Plateforme régionale des achats (**PFRA**). Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, ancien ministre de la Fonction publique, ancien président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et actuel haut-commissaire à la réforme des retraites, assure la présidence provisoire de l'observatoire depuis janvier 2017.

## 4. LES OBJECTIFS

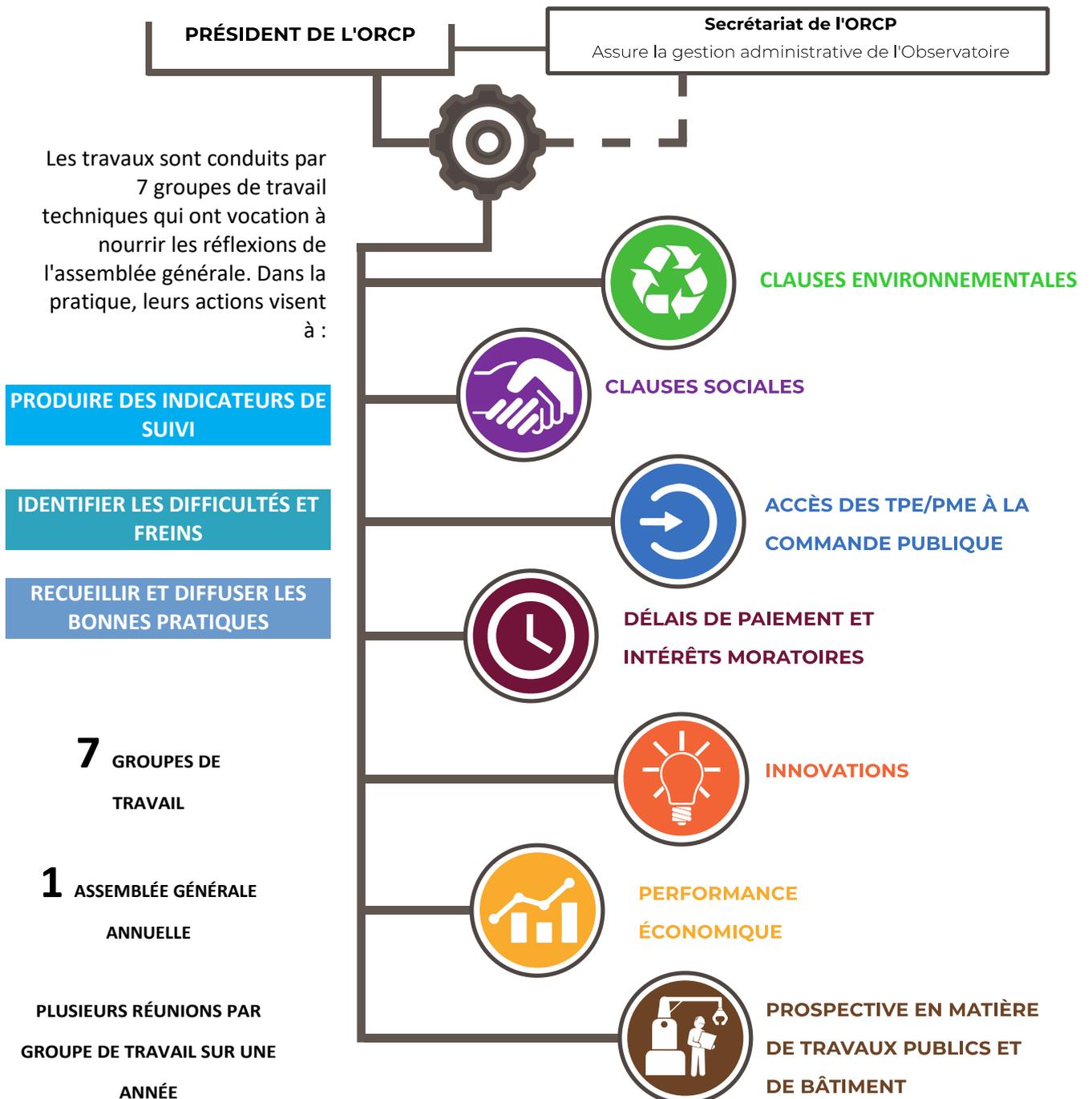
3 objectifs ont été assignés à l'observatoire :

-**Améliorer la connaissance de la commande publique** dans le cadre d'un effort commun de tous les acteurs publics ;

-**Contribuer à l'amélioration de sa performance** pour rendre la fonction achat plus efficiente

-**Conduire les travaux en lien avec l'enseignement** supérieur pour faire de la thématique de l'achat public un sujet de recherche.

## 5. FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE



# LES GROUPES DE TRAVAIL



## CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

### PROBLÉMATIQUE

Le développement des pratiques d'achat public durable est un processus continu depuis plus de 15 ans en France, en Europe et dans le monde. L'ambition de la France en la matière est formalisée par le **Plan national d'action pour les achats publics durables -2015 2020**, adopté en février 2015. Ce plan fixe des objectifs pour la commande publique en France à l'horizon 2020, en particulier que « **30 % des marchés** passés au cours de l'année comprennent au moins une **disposition environnementale** ».

Les évolutions récentes de **la réglementation** des marchés publics offrent des **possibilités de recours à des clauses environnementales** qui se sont diversifiées et précisées. Cependant, la marge de progrès demeure importante, car selon l'Observatoire économique de la commande publique (OECF), **seuls 6,9 % des marchés de 90000 €** hors taxes et plus comportaient une clause environnementale en 2013 au niveau national.

Dans la région Hauts-de-France, les derniers chiffres montrent que la proportion de contrats comportant une clause environnementale est **plus élevée que la moyenne nationale (19%)**. Cependant, cette proportion **stagne depuis 2013** et diminue même en valeur.

### OBJECTIFS



### TRAVAUX EN COURS

Le groupe de travail dédié aux clauses environnementales active en février 2019 **un réseau de commande publique pour les clauses environnementales**. Son déploiement et son fonctionnement sont soutenus par le CERDD. Le projet de ce réseau de développer des indicateurs **permettant de quantifier les émissions de gaz à effet de serre évitées** sera mise en œuvre dans le courant de l'année 2019. Ces informations seront de nature à fournir une nouvelle source de données statistiques.



## CLAUSES SOCIALES

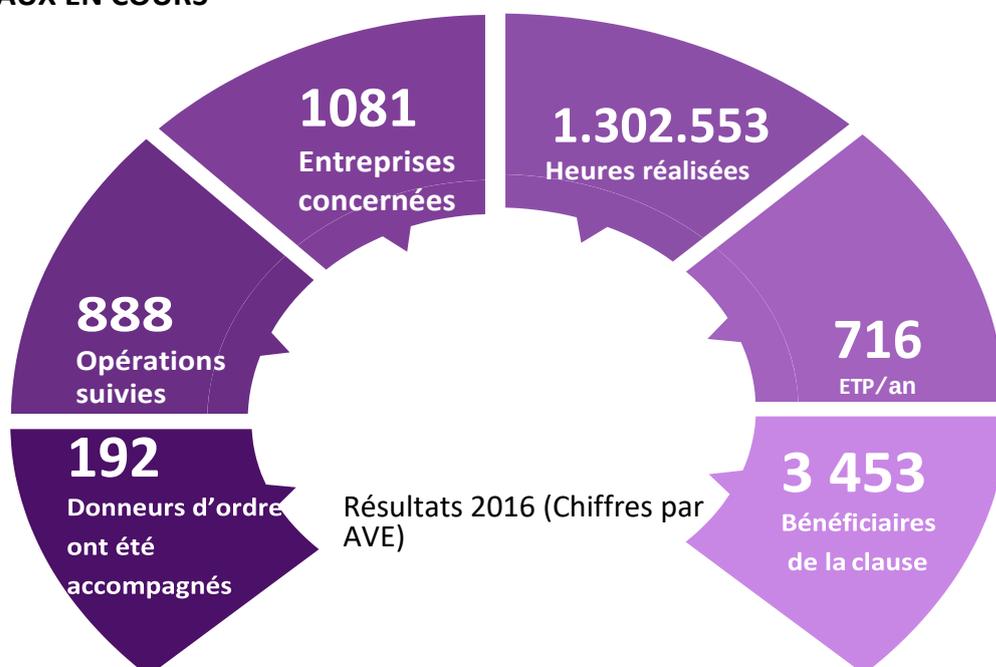
### PROBLÉMATIQUE

Les travaux du groupe sont essentiellement concentrés sur ce que constitue **la clause sociale d'insertion**. Ces clauses font partie des moyens juridiques offerts par le Décret n° 360-2016 du 25 mars 2016 que les acheteurs publics peuvent introduire dans leurs marchés afin de **promouvoir l'emploi des publics qui en sont éloignés**. Le nombre de clauses sociales dans les contrats relatifs à la commande publique dans les Hauts-de-France a tendance à augmenter, passant de **4% des contrats 2010 à 20% en 2014**. Les travaux du GT pourront aussi se concentrer sur **« l'économie sociale et solidaire »**.

### OBJECTIFS

- **Développer les clauses sociales dans la commande publique**, cela passe par une mobilisation des donneurs d'ordres pour accroître le nombre de marchés comportant des clauses sociales, mais également par un partage des données (meilleure visibilité, analyse des potentialités, mobilisation d'experts) et par une diffusion d'une culture juridique commune.
- **Mobiliser et coordonner les acteurs des aspects sociaux de la commande publique**, notamment en coordonnant les acteurs départementaux et têtes de réseau de la clause sociale et en mobilisant les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- **Promouvoir des parcours vers l'emploi durable**, en animant le réseau des facilitateurs et en sécurisant les "zones blanches" mais aussi en valorisant les bonnes pratiques et en évaluant l'impact des clauses sociales aux travers de séries statistiques.
- **Promouvoir l'économie sociale et solidaire** : Les animateurs de l'économie sociale et solidaire s'engagent à expérimenter le rapprochement des entités publiques et des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire sur les territoires les plus fragiles des Hauts-de-France en s'appuyant sur la Commande Publique. Deux ateliers sont créés pour mener à bien cette dynamique : l'un au sein de l'ORCP intitulé « Economie Sociale et Solidaire » et l'autre au sein du SII LAB (Laboratoire d'innovation publique, pour la modernisation et l'innovation sociale dans les politiques publiques) intitulé « Commande Publique ».

### TRAVAUX EN COURS





## ACCÈS DES TPE/PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

### PROBLÉMATIQUE

La commande publique est un enjeu important pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME). Il existe une forte demande des élus et des acheteurs publics locaux pour qu'elles accèdent plus largement à leurs marchés car cela constitue un **vecteur essentiel de soutien à l'économie locale**. En 2014, s'il est observable que ces entreprises obtenaient à l'échelon régional **près de 60 % des marchés publics en nombre de contrats conclus (de plus de 90.000 €)**, cela représentait moins de 40 % de leur valeur économique totale. Le groupe de travail a concentré ses travaux sur la **préparation des TPE et des PME à la dématérialisation** complète des procédures de la commande publique prévue pour le 1er octobre 2018. L'annexe 3 "dématérialisation" revient de manière plus approfondie sur ce changement de pratique.

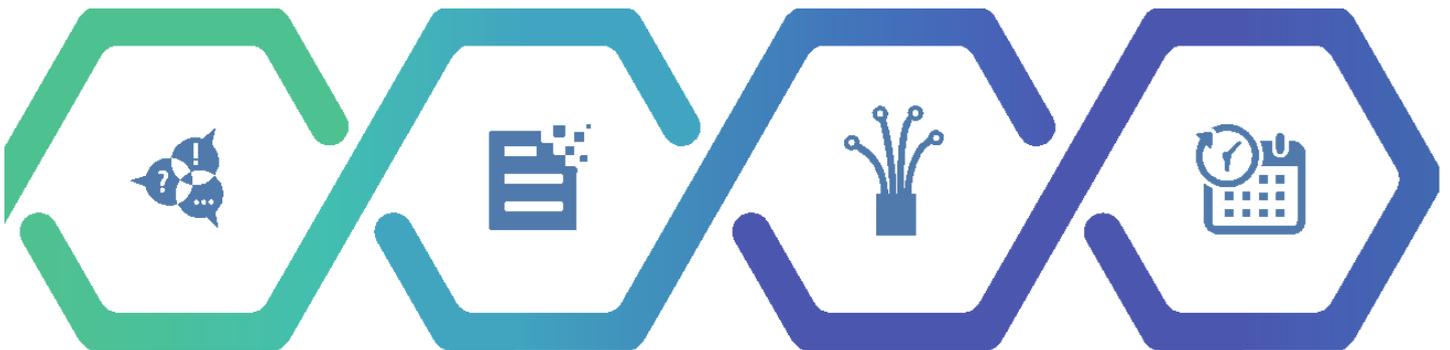
### OBJECTIFS

Le groupe de travail a défini ses objectifs en 4 axes. Le premier est construit autour de **l'amélioration de la politique achats notamment** au travers de la **mutualisation**, de **l'allotissement** ou encore de la **réponse en groupement**. Le second axe recouvre la **visibilité de la commande publique** (plateformes, marchés de moins de 25 000 euros). Le troisième axe concerne la **dématérialisation**. Enfin le quatrième axe consiste à **faciliter l'accès à la commande publique** grâce à la formation des PME, au référencement, au sourçage, aux marchés publics simplifiés (MPS) et aux simplifications.

### TRAVAUX EN COURS

Diffusion d'un guide sur  
le sourcing

Présentation Powerpoint sur  
le plan de déploiement de la  
fibre



Publication de deux articles sur  
la dématérialisation

Communication sur les exigences  
réglementaires de la dématérialisation  
au 1er octobre 2018.

Articles publiés dans la revue  
"contrats publics" au nom de  
l'ORCP

Relayée par la FFB, la CMA, la CCI, la PES, la MEL  
et le Conseil régional des Hauts- de-France



## DÉLAIS DE PAIEMENT ET INTÉRÊTS MORATOIRES

### PROBLÉMATIQUE

Les services de L'État implantés en région Hauts-de-France paient leurs fournisseurs sous un délai moyen de 25 jours (source DRFIP 2016). Soucieux de réduire encore ce délai, ils se sont rencontrés en juillet 2017 pour **diagnostiquer les freins et accélérateurs** du règlement de leurs factures. Les collectivités locales des Hauts de France présentent **globalement une situation positive** en matière de délais de paiement. L'année 2017 a permis de consolider les résultats de 2016, avec un délai global moyen de 29,4 jours (22,8 jours, hors secteur hospitalier qui dispose d'un délai légal de paiement de 50 jours). Un diagnostic partagé entre ordonnateurs et comptables a été réalisé en 2017 au travers du groupe de travail afin d'**identifier les difficultés** auxquelles pouvaient être confrontées certaines collectivités.

### OBJECTIFS

Le groupe de travail élabore un **état des lieux des délais globaux de paiement constatés** pour chaque catégorie d'acteurs publics. Outre les actions engagées en matière d'amélioration de la qualité du mandatement de la dépense et de la sélectivité des contrôles, les collectivités locales et leurs comptables publics poursuivent la mise en œuvre de la **dématérialisation des flux comptables et financiers** afin de fluidifier et d'accélérer la chaîne de la dépense.

### TRAVAUX EN COURS

1

#### ÉTAT

Pour la sphère État, les travaux concernent une recherche des moyens favorisant **l'accélération de la constatation du service fait**, un approfondissement du **diagnostic sur les dépenses les plus complexes** (marchés de travaux notamment), et la recherche des voies permettant de **simplifier l'architecture des engagements juridiques**.

2

#### COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour la sphère collectivités locales, les actions se concentrent sur la poursuite des actions déjà engagées: déploiement de la **dématérialisation totale des flux, hiérarchisation des contrôles réglementaires, rencontres régulières ordonnateurs-comptables** sur les délais de paiement et la qualité du mandatement.

3

#### AUTRES ACTIONS

En outre d'autres actions approfondissent certaines problématiques spécifiques à la commande publique: **simplification des modalités d'exécution des marchés, relations avec les maîtres d'œuvre, optimisation de la procédure budgétaire**. Enfin, des actions de **formation spécifique à la commande publique**, en lien avec le CNFPT sont prévues.



## INNOVATION

### PROBLÉMATIQUE

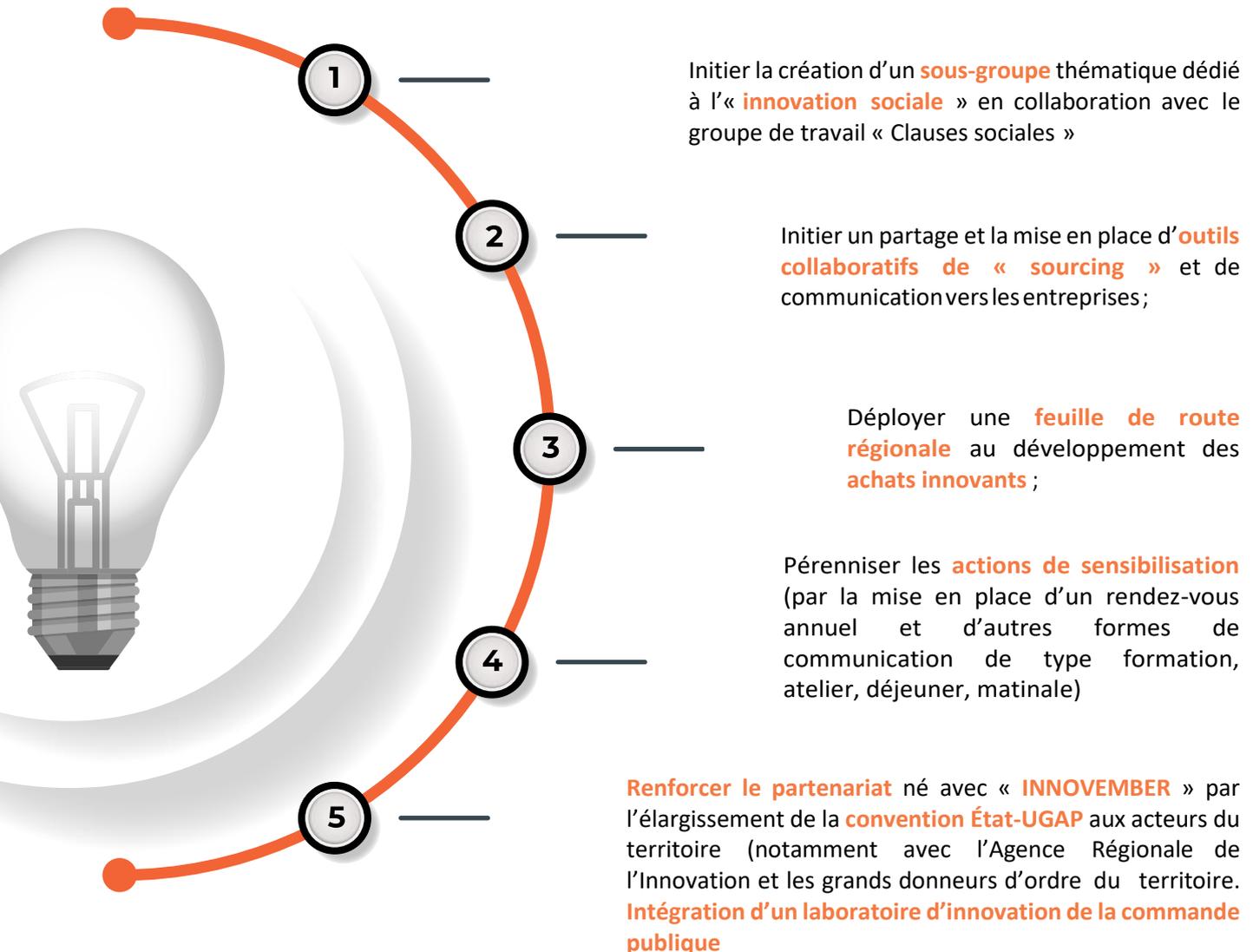
L'achat innovant dans la commande publique recouvre deux composantes essentielles: **l'achat d'innovation** au sens d'une **innovation sur un marché, produite par un prestataire extérieur** mais également **les pratiques innovantes au sein de la commande publique**. Dans le cadre des objectifs déduits du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, l'achat innovant doit être porté à **2 % du PIB d'ici 2020**.

### OBJECTIFS

Le groupe de travail "innovation dans la commande publique" a vocation à répondre aux trois objectifs suivants:

- Faire un **état des lieux de la pratique** des achats innovants dans la région Hauts-de-France
- **Recenser les principaux freins, leviers et bonnes pratiques** de l'achat innovant tant du point de vue des acheteurs publics que des entreprises,
- **Construire un plan d'action** visant à **l'amélioration des pratiques d'achats innovants**.

### TRAVAUX EN COURS





## PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

### PROBLÉMATIQUE

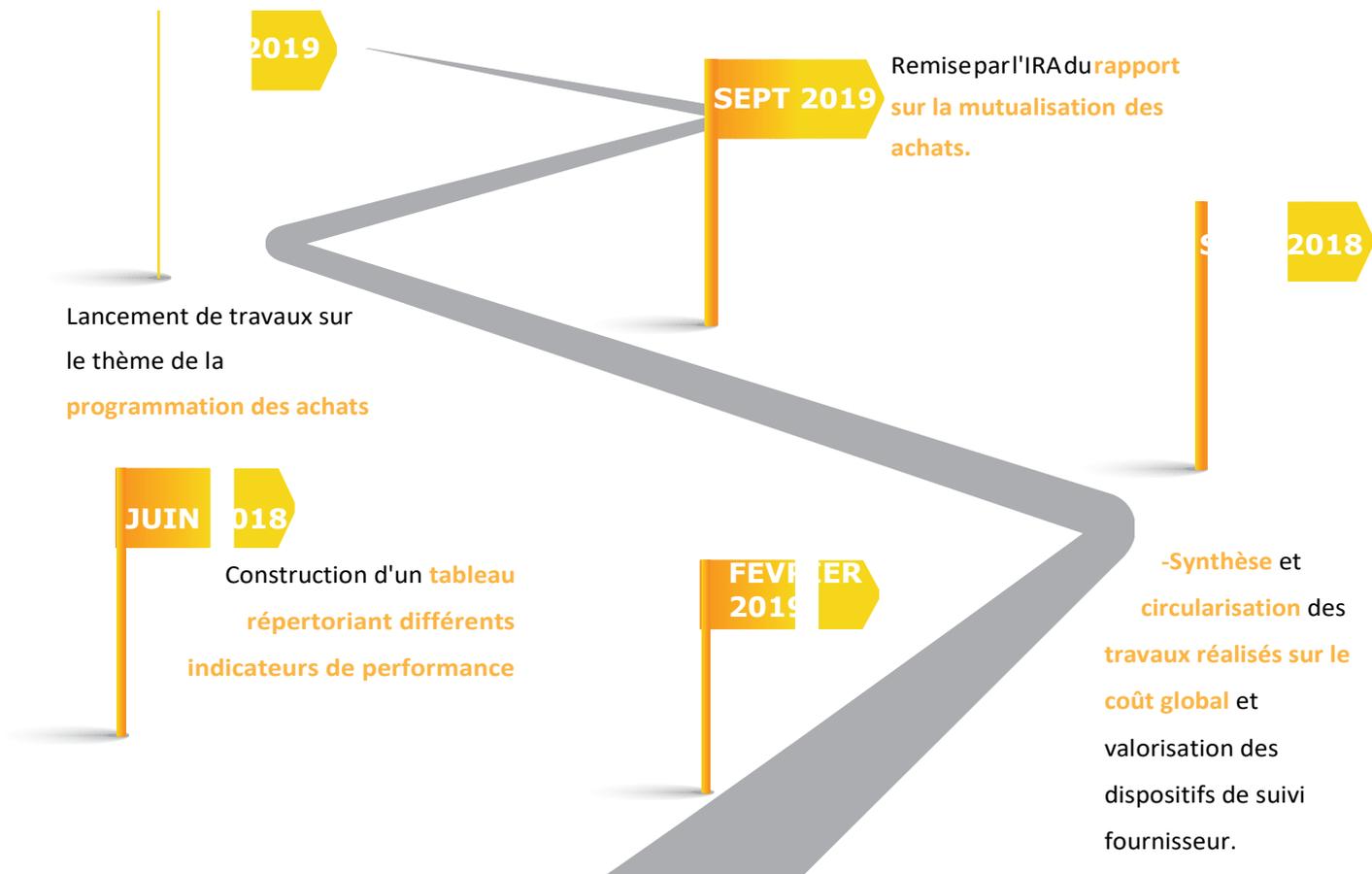
Les achats réalisés par les collectivités publiques jouent un rôle considérable dans l'activité économique française. D'après les estimations de l'Observatoire économique de la commande publique en 2017, la **commande publique** représentait pas moins de **2,6 milliards d'euros dans la région en 2014**. La performance économique de la commande publique constitue donc un **vecteur essentiel de développement** économique territorial mais aussi de **gestion optimisée des deniers publics**.

### OBJECTIFS

Les objectifs du groupe de travail "performance économique de la commande publique" s'organisent autour des axes suivants:

- **Identifier les leviers** et les freins connus pour **générer des économies**,
- **Proposer des indicateurs de performance** pour **mesurer le gain réel** ou possible en matière d'économies budgétaires ou qualitatives
- **Communiquer** auprès des autres acheteurs en présentant des **"succes stories" emblématiques** d'achats performants ayant permis de générer des gains d'efficacité économiques ou techniques. Ces illustrations rendent la créativité, permise par les outils de la commande publique, **plus accessible et plus marquante** pour un public qui n'est pas sachant.

### TRAVAUX EN COURS



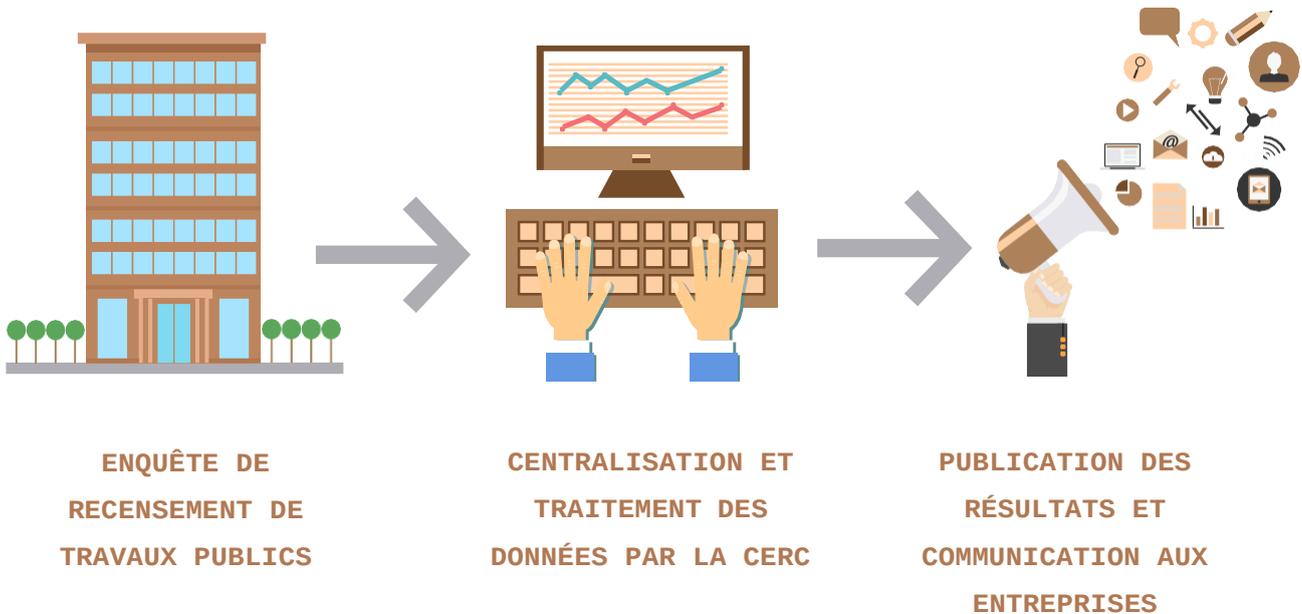


## PROBLÉMATIQUE

La commande publique joue un rôle déterminant dans les  **carnets de commande**  et les  **plans de charges des entreprises**  du secteur, à hauteur de  **70% de leur activité** . L'année 2015 a été une année de forte baisse des investissements des collectivités territoriales des Hauts-de-France.  **Recenser**  les projets des acteurs publics dans le domaine des travaux public et du bâtiment dans la région, permet  **d'offrir une meilleure visibilité aux entreprises de ce secteur** .

## OBJECTIFS

Concrètement, il s'agit de mettre en avant les  **grandes tendances**  de la commande publique dans le secteur des Travaux Publics et d'en informer l'ensemble des acteurs du secteur souhaitant avoir une meilleure visibilité sur les marchés de la commande publique, aussi bien du point de vue du  **montant**  des travaux, que de la  **nature des opérations**  ou du  **calendrier** .



## TRAVAUX EN COURS

Pour la  **période 2019-2023** , dans le cadre de l'ORCP, la CERC relance son enquête de recensement auprès des services de l'État concernés par le secteur des travaux publics, des chambres consulaires, des collectivités territoriales et des grandes entreprises publiques. La publication des  **résultats**  de cette enquête, en décembre  **2018** , a permis d'offrir de la visibilité et de la stabilité aux entreprises du secteur, actives dans la région. La CERC offrira son concours à l'ORCP pour poursuivre l'actualisation de ces données.



## INITIER UN LABORATOIRE REGIONAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'Observatoire régional de la commande publique poursuit **les objectifs d'inclusion territoriale, de fédération inter administratives et d'innovation publique**. Il s'engage à initier le développement d'un laboratoire d'innovations publiques et territoriales : **cadre nouveau de pluridisciplinarité et d'expérimentation à l'initiative d'acheteurs des administrations territoriales de l'Etat, des établissements publics et des collectivités**.

Ce projet vise à susciter un élan d'innovations soutenues par le numérique à partir de la valorisation des idées et talents des plus novateurs du territoire. Il s'inspire des expériences développées dans le cadre des laboratoires d'innovation publique. Par la coopération, le laboratoire aura pour but d'**améliorer les conditions d'exercice des métiers de la commande publique** et de conduire également à **une meilleure mise en œuvre de l'achat public et des politiques publiques que cet achat soutient**.

Partant de l'expérience connue et réussie des « fab labs », des « fabriques », des « accélérateurs » et autres « incubateurs » de la transition numérique, il s'agit de proposer aux acheteurs volontaires du territoire l'occasion de **confronter leurs idées** et leurs projets entre eux et avec des parties prenantes également mobilisées, pour leur **donner les moyens d'en tester le développement**. Le laboratoire permet de faire émerger des idées partant plus directement de la réalité du travail des acheteurs.

Ce projet offre l'occasion de **constituer des équipes pluridisciplinaires et inter-fonctions publiques regroupant des agents désireux d'innover** et issus de métiers de services et de grades différents unis par le goût de l'innovation, la compétence numérique et l'aptitude à la coopération.

L'ambition dans le cadre de l'ORCP porte naturellement vers une ouverture totale aux partenaires de l'Etat, des collectivités, des établissements publics et du secteur public hospitalier, et de tous les acteurs concernés qu'ils soient publics ou privés (opérateurs économiques, déférations, etc.), afin de développer des partenariats et des co-productions dans des cadres non prédéfinis et inspirés d'abord par les besoins identifiés sur le territoire, à la recherche d'un partage de meilleures pratiques apportées par les usages numériques.



## MISSIONS

**Le laboratoire régional de la commande publique** répond à plusieurs missions tout en s'inscrivant de manière générale dans la transformation numérique.

### 1. Créer de nouveaux outils

**Ce laboratoire sera le lieu privilégié pour conduire des ateliers de conception créative**, faire des prototypes de projets innovants, développer de nouveaux outils numériques à l'attention des acteurs de la commande publique. Il inscrit aujourd'hui son action dans les lieux existants (le SIILAB en premier lieu en appui des travaux conduits sur l'économie sociale et solidaire par exemple) et développera ses activités innovantes sein des nouveaux espaces d'accueil qui pourraient être créés à l'avenir.

### 2. Inventer de nouveaux usages et de nouvelles méthodes de travail

Ce laboratoire d'innovation a vocation à **permettre l'expérimentation hors des contraintes usuelles**. Il se positionne donc comme un lieu permettant notamment : le décloisonnement des équipes et services ; la réunion de compétences multiples autour des projets ; la mise en place d'événements innovants ; l'adoption de méthodes agiles et innovantes (design de services, co-construction avec les fédérations, chambres consulaires et entreprises...) pour conduire à bien les projets.

### 3. Sensibiliser les acteurs de la commande publique à la transition numérique

Outre la participation de l'équipe du laboratoire à la semaine de l'innovation publique, les innovateurs pourraient décider : l'organisation d'événements destinés à sensibiliser les acteurs de la commande publique à la révolution numérique ; la **mise en place d'actions de communication** ciblées ; la valorisation de leurs réussites auprès des agents du territoire ; le partage de bonnes pratiques avec d'autres réseaux d'innovateurs ; la participation à la communauté des innovateurs publics.

### 4. Faciliter la mise en œuvre de l'open-data et son exploitation innovante

L'ORCP poursuit l'objectif de communiquer et de **faciliter la mise à disposition gratuite des données publiques**, conformément au principe général de réutilisation libre, facile et gratuite, en mettant l'accent sur les données à fort impact sociétal (intégration, éco responsabilité, etc.) et/ou à fort potentiel d'innovation sociale et économique. Le « lab » pourrait ainsi apporter au titre de ses missions une contribution forte à la mise en œuvre de l'open data, en étant, en liaison avec les ambassadeurs de l'open data, un lieu d'échanges entre producteurs et utilisateurs des données pour en tirer le meilleur parti : consolidation de données, usages innovants, impacts sur les méthodes de travail des agents, les conditions d'exercice de leurs métiers, etc.

## CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Le laboratoire régional de la commande publique sera **un cadre ouvert d'expérimentation tirant parti du numérique** afin de donner le maximum de possibilités aux innovateurs, les tests et expérimentations se feraient **selon un protocole ouvert à de nouvelles techniques de travail**. Cette méthode reprend celle inspirée des startup d'État. Pour les initiatives le nécessitant, le recours à un hébergement sur le cloud public de l'Etat doit être privilégié. Les équipes devront en outre préciser les outils numériques utilisés par leur communauté.

La mise en place du laboratoire régional de la commande publique doit permettre une réelle appropriation de l'espace par ses utilisateurs, par exemple en créant des espaces segmentés (espace de co-production, espace de créativité) auprès des partenaires dans un premier temps.

## ACTIVITÉS

Un rythme d'activité soutenu : La mise en place du laboratoire régional de la commande publique suppose de sécuriser d'emblée sa capacité à produire **des solutions innovantes concrètes**, et à inscrire cette activité dans la durée. Les porteurs de projets devront donc clairement expliquer les mesures qui seront prises pour assurer un niveau d'activités pérennes.

## DES INNOVATIONS A L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE & SUSCEPTIBLES D'UNE LARGE DIFFUSION

Les innovations produites par le laboratoire régional de la commande publique devront intégrer, dès leur conception, un possible changement d'échelle. Les outils et méthodes, testés et développés doivent pouvoir **être partagés à une échelle plus large** que celle du territoire initialement concerné. Cette échelle doit être régionale voire interrégionale. Les travaux de l'observatoire feront l'objet d'une publication annuelle et d'une présentation lors de l'assemblée générale de l'ORCP.

## — ENGAGEMENT DES MEMBRES —

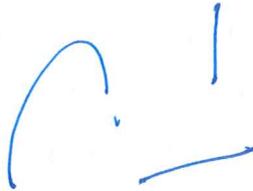
L'ensemble des engagements pris dans cette charte, ainsi que leur mise en œuvre, s'inscrivent dans le cadre de la législation en vigueur régulant l'économie de marché, du respect des dispositions européennes et nationales régissant les relations inter-entreprises ainsi que des textes encadrant les marchés publics.

Les donneurs d'ordres signataires manifestent leur volonté commune de s'engager à tendre vers les bonnes pratiques décrites tout au long de la charte et d'exercer leurs responsabilités dans un cadre de confiance réciproque, en vertu de la déontologie et dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs. Ainsi, les signataires s'engagent à respecter les dispositions suivantes :

- **S'engager pleinement en tant qu'ordonnateur à respecter les objectifs** définis en Assemblée générale et **accompagner les actions** menées par l'Observatoire
- **Participer aux rencontres** organisées dans le cadre de l'Observatoire (réunion de groupe de travail, Assemblée générale, évènements, etc.)
- **Répondre aux enquêtes**, sondages et études portés par l'OECP, et celles conduites dans le cadre régional de l'ORCP
- **Partager avec l'Observatoire** et ses membres les **bonnes pratiques et les informations** pouvant s'avérer utiles aux missions communes
- **Être force de proposition** en soumettant de nouveaux objectifs et en formulant des projets concrets
- **Se faire représenter** par un membre de sa structure en cas d'indisponibilité
- **Agir de concert avec les trois versants de la fonction publique**
- **Promouvoir l'ORCP** en faisant connaître son **fonctionnement**, les **objectifs** et les **actions** des **groupes de travail** ainsi que le **logo**
- **Prendre en considération les documents de référence** mis en ligne sur le site et diffusés dans les groupes de travail
- **Accompagner la transition numérique**, notamment via la dématérialisation

— SIGNATURES DES MEMBRES FONDATEURS—

Préfecture de la région Hauts-de-France



Monsieur Michel LALANDE

Préfet de région,

préfet de zone de défense et sécurité nord

Observatoire régional de la commande publique

ORCP

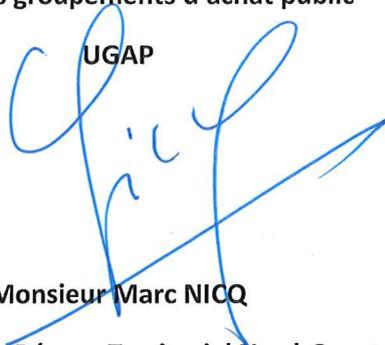


Monsieur Jean-Paul DELEVOYE

Président de l'ORCP

Union des groupements d'achat public

UGAP



Monsieur Marc NICQ

Directeur du Réseau Territorial Nord-Ouest

(Hauts-de-France, Normandie, DOM-TOM)

## REMERCIEMENTS

L'Observatoire tient à remercier les responsables des groupes de travail qui ont contribué à la rédaction de la charte en s'impliquant dans la phase d'analyse et en partageant leurs expertises. L'ORCP tient également à remercier l'ensemble des membres des groupes de travail pour leur appui technique, leurs remarques et leurs propositions qui ont permis la rédaction d'un document complet et opérationnel.

Comme le soutient la présente Charte, et comme l'encourage la démarche que nous promovons dans le cadre de l'Observatoire, le travail en collaboration synergique avec tous les membres sera la clef de voute d'une commande publique efficiente et performante dans les Hauts-de-France. C'est pourquoi l'Observatoire tient à remercier l'ensemble des ordonnateurs pour leur implication et leur investissement, et à leur faire part de sa démarche résolue à continuer d'être la hauteur de la confiance qui lui est portée.



ORCP  
HAUTS - DE - FRANCE



QR CODE MENANT VERS LE SITE DE L'ORCP

**ORFÈRE**

**OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE**  
**Hauts-de-France**